BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

Arrêté du 3 octobre 2014 portant nomination au grade d'aspirant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale

NOR: INTJ1423463A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4134-2, R.4131-8 et R.4131-10;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1er

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur titres d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme conférant le grade de master, dans une matière figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre de l'intérieur (OCTA TITRES), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 4 août 2014:

Melmoux Iris.

Benmokhtar Leïla.

Article 2

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes exigés des candidats au concours externe de l'École nationale d'administration (OCTA DIRECT), sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 4 août 2014:

Ngah-Manga-Garsi Eve.

Vigouroux Camille.

Alamasset Lauriane.

Article 3

Le personnel suivant, inscrit sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes exigés des candidats au concours externe de l'École nationale d'administration (OCTA DIRECT), est nommé, pour la durée de la formation initiale, au grade d'aspirant à titre temporaire du 4 août 2014 au 18 août 2014 inclus:

Amal Leïla.

Article 4

Le personnel suivant, inscrit sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes exigés des candidats au concours externe de l'École nationale d'administration (OCTA DIRECT), est nommé, pour la durée de la formation initiale, au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 1^{er} septembre 2014:

Corriger Hadrien.

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Article 5

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux militaires non officiers et aux fonctionnaires de catégorie B, réunissant en cette qualité au moins trois ans de service, militaire ou civil, titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur (OCTA SD CAT B), sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 7 août 2014:

Mazzilli François.
Breton Sarah.
Centini Nicolas.
Daugerias Matthieu.
Dupré Benoît.
Soydara Jessica.
Marty Laëtitia.
Mbanga Madeleine.

Article 6

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 octobre 2014.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, P. MAZY